DOSSIER D'APPEL D'OFFRE

MA004-053-novembre-2026-DAO- Étude spiruline

Étude socio-technico-économique et conception d'un projet pilote de production de spiruline au profit d'une coopérative féminine

Le projet FERMA

« Femmes Résilientes au Moyen Atlas »

Table des matières

I. Instructions aux Soumissionnaires (IS) 5
A. Généralités 5
1. Champ d'application 5
2. Modalités de division du marché en plusieurs lots 5
3. Source de financement 5
4. Le code de conduite et d'éthique du fournisseur 5
5. Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés 6
6. Une offre par soumissionnaire 6
7. Litiges et résolution des différends 7
8. Garantie de propriété intellectuelle 7
9. Confidentialité et protection des données 7
B. Le Dossier d'Appel d'Offres 8
10. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres 8
11. Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres 8
12. Additifs au Dossier d'Appel d'Offres 9
C. Préparation des Offres 9
13. Frais de soumission 9
14. Langue 9
15. Qualification du soumissionnaire et Conformité administrative 10
16. Composition des offres 10
17. Monnaies de soumission, mode et modalités de paiements 10
18. Modalités de livraison ou échéance des services/travaux 11
19. Validité des Offres 11
20. Normes de performance 11
21. Garantie de soumission 11
22. Propositions variantes des soumissionnaires 11
23. Réunion préparatoire à l'établissement des offres 12
24. Viste des lieux 12
25. Échantillons 13
D. Remise des Offres et Ouverture des plis 14
26. Cachetage et marquage des Offres 14
27. Dépôt des Offres 14
28. Offres hors délai 14

29. Modification et retrait des offres 15
30. Ouverture des Offres 15
E. Évaluation et comparaison des Offres 15
31. Caractère confidentiel de la procédure 15
32. Éclaircissements apportés aux offres 15
33. Évaluation des offres 16
34. Offres anormalement basses 17
35. Correction des erreurs 17
36. Droit d'annuler la procédure et de rejeter toutes les Offres 18
F. Attribution du marché 18
37. Attribution 18
38. Droit de modifier les quantités au moment de l'attribution du Marché 18
39. Notification de l'attribution du Marché 18
40. Signature du Marché 19
41. Type de contrat et conditions générales 19
42. Garantie de bonne exécution 19
II. Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) 21
III. Termes de références 29
43. Contexte général 29
44. Objectif général 30
45. Objectifs spécifiques 30
46. Durée 31
47. Déroulement de l'étude 32
48. Consistance de la mission 33
49. Livrables attendus 35
50. Profils des experts nationaux 37
50.1. Expert 1 Spécialiste en aquaculture et production de spiruline et chef de mission 37
Formation 37
Expérience générale 37
Expérience spécifique 38
50.2. Expert 2 Spécialiste en économie rurale et entrepreneuriat coopératif et développement des marchés et des chaînes de valeur 38
Formation 38
Expérience générale 39

Expérience spécifique 39
51. Coordination et complémentarité des expertises 40
52. Coordination et validation 40
53. Les critères d'évaluation 41
53.1. Évaluation technique 70 % 41
53.2. Évaluation Financière :30% 42

I. Instructions aux Soumissionnaires (IS)

A. Généralités

1. Champ d'application

Socodevi publie le présent Dossier d'Appel d'Offres en vue d'obtenir les fournitures, biens et services connexes spécifiés à la Section III - Termes de Références du présent document, destinés à la mise en œuvre de l'activité et du projet décrits dans les Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO).

2. Modalités de division du marché en plusieurs lots

Socodevi se réserve le droit de diviser le présent marché en plusieurs lots. Le cas échéant, les caractéristiques de cette division, incluant le nombre de lots ainsi que leur désignation sont énumérées dans les DPAO. Leur composition et leurs spécifications techniques, sont quant à elles détaillées à la Section III. Les soumissionnaires doivent se référer au point 5 des Instructions aux Soumissionnaires (IS) pour connaitre les modalités de présentation des offres en cas de division du marché en lots.

3. Source de financement

Socodevi a obtenu un financement auprès d'un organisme identifié dans les DPAO, en vue de financer le projet identifié dans les DPAO. Socodevi a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du Marché pour lequel le présent Appel d'Offres est lancé. Socodevi est considéré comme l'Acheteur pour des fins contractuelles.

4. Le code de conduite et d'éthique du fournisseur

Tous les soumissionnaires doivent prendre connaissance du Code de conduite du fournisseur de Socodevi. Ce Code, annexé au présent dossier d'appel d'offres, énonce notamment des principes relatifs aux conditions de travail, aux droits de la personne, à la protection de l'environnement et à la conduite éthique.

Les soumissionnaires sont par ailleurs avisés que certaines dispositions de ce Code de conduite deviendront contractuellement contraignantes en cas d'attribution du marché, conformément aux termes et conditions du contrat applicable.

Les soumissionnaires reconnaissent également que Socodevi applique une politique stricte de tolérance zéro à l'égard des pratiques prohibées, y compris la fraude, la corruption, la collusion et toute pratique contraire à l'éthique ou aux normes professionnelles.

En conséquence, Socodevi :
a) rejettera toute offre si elle établit que le soumissionnaire sélectionné a eu recours à des pratiques frauduleuses ou corruptives dans le cadre de la procédure d'attribution du marché ;
b) pourra déclarer un soumissionnaire inéligible, à titre temporaire ou permanent, à l'attribution de tout contrat, si elle constate que celui-ci s'est livré à des pratiques frauduleuses ou corruptives lors d'une procédure de passation de marché ou dans le cadre de l'exécution d'un contrat conclu avec Socodevi.

5. Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés

Les lieux de provenance des matériaux, des matériels de l'Entrepreneur, des fournitures, équipements et services devant être fournis dans le cadre du Marché doivent être précisés par le soumissionnaire et toutes les dépenses effectuées au titre du Marché sont limitées auxdits matériaux, matériels, fournitures, équipements et services.
Le terme "provenance" désigne le lieu où les biens sont extraits, cultivés, produits ou fabriqués et d'où proviennent les services.

6. Une offre par soumissionnaire

Chaque soumissionnaire ne peut présenter qu'une seule offre si l'appel d'offres n'est pas divisé en lots. Tout soumissionnaire qui présenterait plusieurs offres ou participerait à plusieurs offres sera disqualifié. Toutefois, la présentation d'offres alternatives est autorisée ; veuillez-vous référer à la section intitulée « Propositions variantes des soumissionnaires » pour connaître les règles applicables.

Si l'appel d'offres est divisé en lots, les soumissionnaires peuvent présenter une offre pour un ou plusieurs lots. Socodevi se réserve le droit d'attribuer chaque lot séparément ou à un même soumissionnaire, conformément aux critères d'évaluation énoncés dans le présent dossier d'appel d'offres ; veuillez consulter la section intitulée « Attribution » pour connaître les règles applicables.

7. Litiges et résolution des différends

Tout différend découlant du Marché sera d'abord résolu par négociation entre représentants autorisés de Socodevi et du Fournisseur.
La partie identifiant un différend le notifiera par écrit dans les 10 jours ouvrables, en décrivant le problème, les faits et les raisons juridiques. Les parties auront 15 jours calendaires pour négocier une solution. L'exécution du Marché continue pendant cette période, sauf impossibilité manifeste.

Si la négociation échoue, l'une ou l'autre partie peut initier une médiation. Un médiateur indépendant, choisi d'un commun accord ou désigné par la Chambre de Commerce de la juridiction identifiée dans les DPAO résoudra le différend. Les frais seront partagés équitablement.

Si la médiation échoue dans les 30 jours calendaires, le différend sera tranché définitivement par arbitrage conformément aux Règles de la Chambre de Commerce de la juridiction identifiée dans les DPAO.

8. Garantie de propriété intellectuelle

Le Fournisseur garantit que les offres, documents et contenus soumis ne violent aucun droit de propriété intellectuelle appartenant à des tiers et qu'il détient toutes les licences, autorisations et droits nécessaires pour les fournir. Le Fournisseur s'engage à indemniser intégralement Socodevi contre toute réclamation, action en justice, frais et dommages-intérêts découlant d'une violation réelle ou alléguée de droits de propriété intellectuelle de tiers.

9. Confidentialité et protection des données

Les parties s'engagent à préserver la confidentialité des informations, documents et données échangés dans le cadre du présent appel d'offres et à ne les divulguer qu'aux personnes ayant

besoin d'en connaître aux fins de préparation, de soumission, d'évaluation ou d'attribution du marché.

Chaque partie prend les mesures appropriées pour assurer la protection de ces informations et prévenir tout accès, utilisation ou divulgation non autorisés.

Cette obligation ne s'applique pas aux informations déjà publiques, obtenues légalement d'un tiers, divulguées avec l'autorisation écrite préalable de l'autre partie, ou dont la divulgation est requise par la loi, une décision judiciaire, un audit ou une obligation de reddition de comptes.

Socodevi peut communiquer les informations strictement nécessaires dans le cadre de l'ouverture des offres, de la notification d'attribution, de ses contrôles internes ou externes, ou de toute obligation de transparence applicable.

Les obligations de confidentialité demeurent en vigueur pendant la procédure de passation du marché et pour une période de cinq (5) ans suivant sa clôture, sa résiliation ou son expiration.

B. Le Dossier d'Appel d'Offres

10. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

Tous les Documents constitutifs du dossier d'appel d'offres (DAO) sont énumérés dans le tableau de la Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) sous la partie « Contenu du dossier d'Appel d'Offres ».

11. Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres

Un Soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur les documents peut en faire la demande à Socodevi, par écrit ou par courriel. Le délai de réponse est précisé à la Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO), sous la partie « Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres ». Une copie de la réponse, indiquant la question posée mais sans mention de l'auteur, sera adressée à tous les soumissionnaires ayant reçu le Dossier d'Appel d'Offres.

Tout soumissionnaire ayant constaté des incohérences ou des divergences dans l'ensemble des documents constituant le DAO a l'obligation de le faire connaître, par écrit, à Socodevi avant la date limite de dépôt des offres.

12. Additifs au Dossier d'Appel d'Offres

Socodevi peut, à tout moment, avant la date limite de dépôt des offres, et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un Soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres en publiant un additif.

Tout additif ainsi publié fait partie intégrale du Dossier d'Appel d'Offres et sera communiqué par courriel à tous les soumissionnaires. Ces derniers accuseront réception de chacun des additifs.

Pour donner aux soumissionnaires le temps nécessaire à la prise en considération de l'additif dans la préparation de leurs offres, Socodevi a la faculté de reporter la date limite de dépôt des offres.

C. Préparation des Offres

13. Frais de soumission

Le Soumissionnaire supportera tous les frais liés à la préparation et à la remise de son offre, et Socodevi ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenu de les payer, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

14. Langue

L'offre ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission échangée entre le Soumissionnaire et Socodevi, seront rédigés en langue française.

Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction en français des passages concernant la soumission, auquel cas, et aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction en français fera foi.

15. Qualification du soumissionnaire et Conformité administrative

Les documents listés dans les DPAO sous la partie « Qualification du soumissionnaire et Conformité Administrative » doivent obligatoirement être inclus dans le dossier administratif qui sera soumis avec l'offre technique et financière, toute omission pourrait engendrer une exclusion du présent Appel d'Offre.

16. Composition des offres

Pour participer au présent appel d'offres, les soumissionnaires doivent soumettre une offre composée de trois (3) dossiers ou fichiers PDF distincts : le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière. Les informations détaillées concernant la composition, le contenu et les exigences spécifiques de chaque composante sont précisées dans les DPAO.

17. Monnaies de soumission, mode et modalités de paiements

Le prix demandé par le Fournisseur pour les Fournitures livrées et pour les services connexes rendus au titre du Marché ne variera pas par rapport au prix indiqué par le Fournisseur dans son Offre.

Le prix du Marché sera réglé conformément au calendrier de paiement et aux modalités spécifiés à la Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO), point « Modalités de Paiement », y compris les conditions relatives à tout paiement d'avance ou acompte.

Le Fournisseur présentera sa demande de règlement par écrit à Socodevi, accompagnée des factures décrivant, de façon appropriée, les fournitures livrées et les services connexes rendus, et après avoir satisfait à toutes les obligations spécifiées dans le Marché.

Les règlements dus au Fournisseur seront effectués sans délai par Socodevi, et au plus tard dans les trente (30) jours suivant la présentation de la facture ou la demande de règlement par le Fournisseur, et après son acceptation par Socodevi.

La (ou les) monnaie(s) dans laquelle (ou lesquelles) les règlements seront effectués au Fournisseur au titre du Marché est(sont) celle(s) indiquée(s) dans les DPAO.

18. Modalités de livraison ou échéance des services/travaux

La livraison des fournitures et l'achèvement des services connexes seront effectués conformément au calendrier de livraison et d'achèvement figurant dans les DPAO.

19. Validité des Offres

Les offres soumises doivent demeurer valides pendant la durée spécifiée à la Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO), point « Validité des Offres », à compter de la date limite de réception des offres.

20. Normes de performance

Les fournitures et services connexes fournis au titre du Marché seront conformes aux normes visées à la Section II Termes de Références et, lorsqu'il n'est fait référence à aucune norme applicable, la norme sera équivalente ou supérieure aux normes officielles applicables dans le pays d'exécution du marché.

21. Garantie de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à son offre une garantie de soumission (sauf indication contraire dans les DPAO) du montant et de la validité spécifiés dans les DPAO. Cette garantie doit être fournie sous l'une des formes acceptées précisées dans les DPAO, au choix du soumissionnaire. La garantie de soumission doit mentionner explicitement la référence de l'appel d'offres et l'engagement de payer Socodevi sur simple demande écrite, sans justification préalable, en cas de manquement aux obligations de soumission. Toute offre non accompagnée de la garantie de soumission requise sera rejetée comme non conforme. Les modalités de restitution et de libération de la garantie sont précisées dans les DPAO.

22. Propositions variantes des soumissionnaires

Sauf indication contraire dans les DPAO, si les variantes sont acceptées, les règles et conditions ci-dessous s'appliquent.

Les soumissionnaires souhaitant offrir des variantes techniques doivent d'abord chiffrer la solution de base telle que décrite dans le Dossier d'Appel d'offres, et fournir en outre tous les

renseignements dont Socodevi a besoin pour procéder à l'évaluation complète de la variante proposée, y compris les plans, notes de calcul, spécifications techniques, sous-détails de prix et méthodes de construction proposées, et tous autres détails utiles. Socodevi n'examinera que les variantes techniques, le cas échéant, du Soumissionnaire dont l'offre conforme à la solution de base a été évaluée meilleure proposition.

23. Réunion préparatoire à l'établissement des offres

Une réunion préparatoire sera organisée (sauf indication contraire dans les DPAO) pour fournir des éclaircissements et répondre aux questions des soumissionnaires. Les modalités de cette réunion (lieu, date, heure et format) sont précisées dans les DPAO. Les soumissionnaires sont invités à soumettre leurs questions par courriel à Socodevi au moins une semaine avant la réunion, autant que possible. Le procès-verbal de la réunion, incluant le texte des questions posées et des réponses données, ainsi que les réponses préparées après la réunion, sera transmis sans délai à tous les soumissionnaires.

L'absence d'un soumissionnaire à la réunion préparatoire ne sera pas un motif de disqualification.

24. Viste des lieux

Lorsqu'approprié, une visite des lieux sera organisée à la date, à l'heure, à l'endroit et selon les modalités précisées dans les DPAO.

Lorsqu'il est indiqué dans les DPAO que la visite des lieux est obligatoire, tout soumissionnaire qui n'y participe pas sera déclaré inéligible à soumettre une offre dans le cadre du présent appel d'offres.

Lorsqu'il est indiqué dans les DPAO que la visite des lieux n'est pas obligatoire, l'absence d'un soumissionnaire à cette visite n'entraînera pas sa disqualification.

Les soumissionnaires participant à une visite des lieux sont responsables de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de pouvoir y assister.

Avant de participer à une visite des lieux, les soumissionnaires devront signer une décharge et une renonciation dégageant Socodevi de toute responsabilité pouvant découler :

- De la perte de biens, ou de dommages causés à ceux-ci ;
- De toute blessure, maladie ou décès de toute personne ;
- De toute perte financière ou dépense engagée à l'occasion de la visite des lieux ;
- Du transport assuré par Socodevi jusqu'au site, le cas échéant, à la suite d'un accident ou d'un acte malveillant commis par un tiers.

Socodevi ne fournira aucune réponse officielle aux questions des soumissionnaires relatives à l'appel d'offres ou au processus de soumission pendant la visite des lieux. Toutes les questions devront être soumises conformément à la clause 11 « Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres ».

La visite des lieux est organisée uniquement à des fins d'information générale.

25. Échantillons

Lorsque les Données particulières de l'appel d'offres l'exigent, les soumissionnaires doivent fournir, au plus tard à la date limite de dépôt des offres, des échantillons gratuits et non retournables aux fins d'évaluation et, le cas échéant, d'essai par Socodevi ou son représentant, avant toute attribution du marché.

Les échantillons peuvent faire l'objet d'un examen technique et, lorsque nécessaire, d'analyses en laboratoire ou des mesures des paramètres en in situ. Sauf indication contraire dans les Données particulières de l'appel d'offres, les échantillons remis à Socodevi ne seront pas retournés.

Chaque échantillon devra être clairement identifié au moyen du numéro de référence du présent appel d'offres et de toute autre référence exigée dans les DPAO.

À défaut de fournir, dans le délai requis, les échantillons ou les documents demandés par Socodevi, le soumissionnaire s'expose au rejet de son offre.

D. Remise des Offres et Ouverture des plis

26. Cachetage et marquage des Offres

Dans le cas d'une soumission d'offre en format physique, le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière doivent être rangés dans des enveloppes séparées et cachetées. L'ensemble de ces enveloppes sera placé dans une même enveloppe extérieure cachetée, sur laquelle le soumissionnaire doit clairement indiquer ses coordonnées, la date limite de soumission ainsi que le numéro de référence de l'appel d'offre.

Dans le cas d'une soumission d'offre en format électronique, le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière doivent être transmis dans des fichiers sous format PDF (un fichier sous format Excel en complément de l'offre financière en PDF peut également être accepté) séparés et clairement identifiés. L'objet du courriel devra contenir le nom du soumissionnaire ainsi que le numéro de référence du présent appel d'offres.

Toutes autres exigences spécifiques sont précisées dans les DPAO.

27. Dépôt des Offres

Toutes les offres doivent être déposées/envoyées à Socodevi selon les modalités et le format standard spécifiés dans les DPAO. Les détails complets concernant l'adresse de dépôt (adresse physique et/ou électronique), la date et l'heure limite de soumission, sont précisés dans les DPAO.

Socodevi se réserve le droit de reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif. Dans ce cas, tous les droits et obligations de Socodevi et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

28. Offres hors délai

Toute offre reçue après la date et l'heure limites fixées pour la réception des offres sera rejetée automatiquement et retournée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte. Aucune exemption ne sera accordée.

29. Modification et retrait des offres

Le Soumissionnaire peut modifier ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait soit reçue par Socodevi avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des offres.

La notification de modification sera envoyée par courrier ou par courriel à Socodevi. La nouvelle offre devra porter la mention « MODIFICATION » afin de pouvoir la différencier avec l'offre originale.

Aucune offre ne peut être modifiée après la date limite du dépôt des offres.

30. Ouverture des Offres

Les modalités d'ouverture des offres (date, heure, lieu, conditions de participation et mode de tenue de la séance) sont précisées dans les DPAO. Lors de l'ouverture, Socodevi annoncera publiquement les noms des soumissionnaires, les montants des offres y compris toute variante, les rabais éventuels, les modifications et les retraits des offres et toute autre information jugée appropriée. Ensuite, les enveloppes portant la mention « MODIFICATION » seront ouvertes et leur contenu lu en public. Aucune offre ne sera rejetée à l'ouverture des plis, excepté les offres reçues hors délai. Un procès-verbal reprenant les informations communiquées sera établi et signé par les représentants présents.

E. Évaluation et comparaison des Offres

31. Caractère confidentiel de la procédure

Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation et à la comparaison des offres, et aux recommandations concernant l'attribution du marché ne doit être divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne ne participant pas officiellement à cette procédure avant l'annonce de l'attribution du marché.

32. Éclaircissements apportés aux offres

Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, Socodevi peut demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre, y compris un sous-détail des prix

unitaires ou de sa méthodologie. Aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes lors de l'évaluation des offres.

33. Évaluation des offres

Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, Socodevi vérifiera la conformité administrative de chaque offre à l'aide des documents demandés (la liste complète figure dans les DPAO, sous la section « Qualification du Soumissionnaire et Conformité Administrative »). Seules les offres reconnues conformes administrativement seront évaluées et comparées par le Comité de Sélection.

Le Comité procèdera ensuite à l'évaluation des offres conformes de la manière suivante :

Évaluation technique

Les offres seront d'abord évaluées selon leurs mérites techniques. L'évaluation technique mesure la capacité de l'entreprise à répondre à aux termes de références spécifiés dans la Section III en fonction des documents techniques soumis. Les critères d'évaluation, la méthodologie et la pondération se trouvent dans les DPAO, sous la section « Évaluation des Offres ». Chaque critère technique se verra attribuer une note par le Comité de Sélection. Cette note sera combinée à la note financière afin de déterminer la meilleure offre.

Évaluation financière

L'évaluation financière sera réalisée selon la méthode de l'offre la moins-disante : l'offre financière la plus basse (sauf si elle est considérée comme anormalement basse) obtiendra le nombre maximal de points attribués au critère financier, conformément à la pondération prévue dans les DPAO. Les autres offres se verront attribuer un nombre de points calculé proportionnellement à leur écart par rapport à l'offre la plus basse, selon la même pondération.

Autres critères d'évaluation

Après le classement des entreprises en fonction des critères techniques et financiers, le Comité pourra prendre en compte d'autres critères, notamment les rapports de performances antérieures, l'intégrité et les relations avec la communauté, lors de la constitution de la liste restreinte.

Conformité des offres

Une offre conforme au Dossier d'Appel d'Offres respecte tous les termes, conditions et spécifications du Dossier, sans divergence ni réserve. Toute soumission non conforme sera rejetée et ne pourra être rendue conforme ultérieurement par la correction ou le retrait de la divergence ou réserve qui la rendait non conforme.

34.Offres anormalement basses

Si une offre paraît anormalement basse au regard de l'estimation initiale ou des autres offres reçues (la méthode de calcul est précisée dans les DPAO), Socodevi se réserve le droit de demander par écrit au soumissionnaire concerné de fournir, dans un délai raisonnable, toutes explications et justifications nécessaires sur la composition de son prix ou de ses coûts.

Le soumissionnaire devra détailler, à la demande de Socodevi, tout ou une partie des éléments du bordereau de prix, du détail quantitatif et estimatif, ou tout autre élément pertinent permettant d'apprécier la viabilité économique de son offre.

Socodevi analysera ensuite les justifications produites. Si celles-ci ne permettent pas d'établir le caractère sérieux et économiquement viable de l'offre, ou si l'offre est manifestement sous-évaluée au point de compromettre la bonne exécution du marché ou de contrevenir aux obligations sociales, environnementales ou de droit du travail, l'offre sera rejetée.

35. Correction des erreurs

Socodevi vérifiera les offres reconnues conformes au Dossier d'Appel d'offres pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. Socodevi corrigera les erreurs de la façon suivante:

- Lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;
- Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire du bordereau et celui du devis estimatif, le prix unitaire du bordereau fera foi ; et
- Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins que Socodevi estime qu'il

s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le prix total tel qu'il est présenté fera foi et le prix unitaire sera corrigé.

Le montant figurant dans la Soumission sera corrigé par Socodevi, conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs.

36. Droit d'annuler la procédure et de rejeter toutes les Offres

Socodevi se réserve le droit d'annuler la procédure d'Appel d'Offres et de rejeter toutes les Offres à tout moment avant l'attribution du Marché, sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis des Soumissionnaires. En cas d'annulation, les Offres et les Garanties de soumission seront renvoyées sans délai aux Soumissionnaires.

F. Attribution du marché

37. Attribution

Sous réserve des dispositions de la clause 36, Socodevi attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'Offre aura été jugée conforme administrativement et ayant obtenu le meilleur score après l'évaluation Technique et Financière faite par le Comité de Sélection. Socodevi se réserve le droit de mener des négociations avec le soumissionnaire retenu par le Comité de sélection concernant le contenu de son offre.

38. Droit de modifier les quantités au moment de l'attribution du Marché

Au moment de l'attribution du Marché, Socodevi se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la quantité de fournitures et de services connexes initialement spécifiée à la Section III - Termes de Références, sans modifier aucune des autres conditions de l'Offre et des Documents d'Appel d'Offres.

39. Notification de l'attribution du Marché

Avant l'expiration du délai de validité des Offres, Socodevi notifiera au(x) Soumissionnaire(s) retenu(s), par écrit, que son (leur) Offre(s) a (ont) été retenue(s). La lettre de notification comportera le montant que Socodevi devra régler au(x) Soumissionnaire(s) pour l'exécution du

Marché. Ensuite, Socodevi notifiera simultanément aux autres Soumissionnaires le résultat de l'Appel d'Offres.

Jusqu'à la signature et l'approbation du Marché, la Notification d'attribution constituera l'engagement réciproque de l'Acheteur et de l'Attributaire.

Socodevi répondra rapidement par écrit à tout Soumissionnaire ayant présenté une Offre infructueuse qui, après la notification des résultats, aura présenté par écrit une requête en vue d'obtenir des informations sur le (ou les) motif(s) pour le(s)quel(s) son Offre n'a pas été retenue.

40. Signature du Marché

Les conditions applicables à l'envoi du Contrat au Soumissionnaire retenu, au délai de contresignature, aux conséquences d'un défaut de retour et à la date d'entrée en vigueur du Contrat sont définies dans les DPAO.

41. Type de contrat et conditions générales

Le type de contrat applicable au présent appel d'offres, ainsi que les conditions générales qui s'y rattachent, figurent en annexe du présent dossier d'appel d'offres. Les soumissionnaires sont tenus d'en prendre connaissance avant de soumettre leur offre.

42.Garantie de bonne exécution

Une garantie de bonne exécution doit être fournie à Socodevi dans un délai maximal de dix (10) jours ouvrables suivant la réception de la notification d'attribution du marché.

La garantie de bonne exécution doit être égale au montant précisé dans les DPAO incluant les taxes applicables. Elle est calculée sur la base du montant contractuel initial sans tenir compte des variations de prix ou des avenants ultérieurs.

La garantie de bonne exécution doit être fournie sous l'une des formes suivantes, jugée acceptable par Socodevi : (a) garantie bancaire à première demande ; (b) lettre de crédit irrévocable ; (c) cautionnement d'une compagnie d'assurance agréée. Socodevi se réserve le droit de demander des documents justifiant la solvabilité de l'institution.

Cette garantie de bonne exécution devra également impérativement inclure les éléments suivants :

- La référence au contrat signé à la suite de l'attribution du présent marché ;
- La durée de validité de la garantie (au moins jusqu'à la réception définitive et l'apurement de toutes les obligations contractuelles) ;
- L'engagement de la banque à payer à première demande sous présentation par Socodevi d'une déclaration écrite attestant soit de la non-exécution du contrat signé soit d'un manquement grave du Fournisseur à ses obligations contractuelles ;
- Les modalités de restitution de la garantie ;

La garantie de bonne exécution doit impérativement inclure : (1) l'identification claire des parties et de l'institution; (2) la référence précise au contrat; (3) le montant exact et la devise; (4) l'engagement de paiement à première demande sans condition; (5) les situations justifiant l'appel; (6) une durée minimale de validité de 30 jours après la date de réception définitive des prestations; (7) les modalités de restitution; (8) les conditions de forme et de transmission.

À défaut de fourniture d'une garantie conforme dans le délai imparti, Socodevi se réserve le droit de : (1) révoquer l'attribution sans indemnité; (2) saisir la garantie de soumission; (3) attribuer le marché au soumissionnaire classé suivant; (4) ne retenir aucune offre et annuler l'appel d'offres.

La constitution de la garantie de bonne exécution est une condition suspensive à l'entrée en vigueur pleine et entière des obligations contractuelles. Le délai de démarrage commence le jour suivant la réception satisfaisante de la garantie conforme. Socodevi peut interrompre ou reporter l'exécution jusqu'à cette date sans que cela ne crée aucune obligation d'indemnisation.

La garantie de bonne exécution sera restituée à l'attributaire dans un délai maximal de trente (30) jours suivant: (1) la date de réception définitive de toutes les prestations; (2) l'apurement de toutes les obligations contractuelles; (3) l'expiration de tous les délais de garantie. Socodevi émettra une lettre de libération formelle. Aucune restitution n'interviendra si des réclamations ou litiges sont pendants.

II. Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO)

Partie du DAO	Informations et/ou exigences
A. Généralités	
Champ d'application	Le détail des fournitures, biens et services sont spécifiés à la Section III - Termes de Références.
Source de financement	Affaires Mondiale Canada (AMC)
Modalités de division du marché en plusieurs lots	Cet appel d'offres est lancé sous la forme d'un (1) lot unique, et le marché sera attribué en un (1) seul lot
Provenance des matériaux	**N/A**
Une offre par soumissionnaire	Chaque soumissionnaire est autorisé à présenter une seule offre globale. Il n'est pas permis de soumettre plus d'une offre globale
Litiges et résolution des différends	Tout litige, différend ou contestation découlant du présent appel d'offres et du contrat qui en résulterait sera soumis à l'arbitrage conformément aux Règles d'arbitrage de la Chambre de Commerce au Maroc.
B. Le Dossier d'Appel d'Offres	
Contenu du dossier d'Appel d'Offres	Voici la liste des documents constituant le DAO : - Le Dossier d'Appel d'Offre - Déclaration d'éligibilité et d'exclusion - Code de conduite et d'éthique du fournisseur - Formulaire d'informations sur les fournisseurs - Modèle de contrat de services
Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres	Toute demande d'éclaircissement relative au Dossier d'Appel d'Offres donnera lieu à une réponse adressée à l'ensemble des soumissionnaires dans un délai ne dépassant pas cinq (5) jours après sa réception.
C. Préparation des Offres	
Langue du DAO	La langue de ce DAO est : **le français**

Qualification du soumissionnaire et Conformité administrative	**Documents juridiques et administratifs :** a) Un document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des cotisations sociales (Attestation CNSS pour soumissionner aux marchés publics) ; b) Un document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des impôts et taxes (attestation fiscale pour concurrents aux marchés publics) ; c) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent d) Le certificat d'immatriculation au registre de commerce (modèle 7ou 9) e) Formulaire d'informations sur les fournisseurs signé f) Le code de conduite et d'éthique du fournisseur de Socodevi Signé; g) Déclaration d'éligibilité à la sélection et à l'inclusion signée ; h) Attestation du relevé d'identité bancaire (RIB) dûment signée par l'institution financière **Toute omission pourrait engendrer une exclusion du présent Appel d'Offre**
Composition des offres	**Les offres doivent être composées de trois (3) dossiers ou fichiers PDF distincts. Voir ci-dessous pour la composition :** **Dossier Administratif** ✓ Tous les documents listés dans le point « Qualification du soumissionnaire et Conformité administrative » **Offre Technique** ✓ Note méthodologique conforme aux Termes de Référence (Section III), incluant le chronogramme, ✓ Profils des experts proposés, appuyés par leurs CV et diplômes attestant des compétences et expériences requises pour l'exécution de la mission.

	✓ Au moins trois (03) références du prestataire attestant de la réalisation de prestations similaires **Offre Financière** ✓ L'offre financière comprend obligatoirement : Bordereau des Prix complété, daté et signé – en utilisant impérativement le modèle fourni à l'Annexe 2 du présent DAO ✓ Les prix du présent marché sont fermes et non révisables pendant tout sa durée contractuelle initiale ou en cas de reconduction. ✓ Offre financière détaillée exprimée dans la devise du DAO, mentionnant clairement la validité de l'offre ainsi que les modalités de paiement. ✓ L'offre financière doit être arrêtée en Hors TVA ✓ Indiquer le Total hors TVA, Taux de la TVA applicable le montant toutes taxes comprises (TTC) **NB** : Afin de permettre à Socodevi d'entamer rapidement le processus d'exonération de la TVA, le prestataire doit lui transmettre une copie de la facture pro forma dès la signature du contrat ✓ Les frais logistiques de la mission feront l'objet d'un poste distinct dans le bordereau des prix. Ces frais comprennent notamment les coûts de transport, d'hébergement, de restauration (per diem) ✓ Les prix proposés doivent couvrir l'ensemble des coûts et sujétions nécessaires à la bonne exécution du Marché,
Modalités de paiement	Monnaie du DAO : **Dirham Marocain (MAD)** Inclusion des taxes : **Hors TVA** Mode de paiement : **Virement bancaire** Modalité de de paiement : ▪ **Tranche 1** : versement de **50 %** du montant total du marché hors TVA, après exécution et validation des livrables correspondants aux phases 1,2 et 3 de la prestation.

	Tranche 2 : versement de **50 %** restants du montant du marché hors TVA, après exécution et validation des livrables de la phase 4 et 5 de la prestation
Modalités de livraison	Les prestations objet du présent marché prendront effet à compter de la date de signature du contrat. Le délai global d'exécution du marché est fixé à deux (2) mois, correspondant à un volume maximal de vingt-cinq (25) jours de travail pour l'ensemble de l'équipe mobilisée. Les livrables seront remis conformément au phasage et aux modalités définis dans le dossier d'appel d'offres et seront soumis à la validation de Socodevi. /ANEF Les prestations seront réalisées principalement sur le terrain ainsi que dans les locaux du prestataire. Des réunions de travail, de validation et de restitution pourront être organisées, selon les besoins de la mission et de chaque phase, soit en présentiel, soit à distance.
Validité des Offres	Les offres doivent être valides pour un minimum de **90** jours à compter de la date limite de réception des offres.
Garantie de soumission	**N/A**
Propositions variants des soumissionnaires	Les offres contenant des variantes techniques ne sont pas acceptées. Les soumissionnaires doivent se conformer strictement aux spécifications et exigences énoncées dans le Dossier d'Appel d'offres, sans proposer de modifications ou d'alternatives à la solution de base
Réunion préparatoire	**N/A.**
Viste des lieux	**N/A**
Échantillons	**Échantillons requis :** non
D. Remise des Offres et Ouverture des Plis	
Cachetage et marquage des Offres	**Soumissions en format électronique :** Les trois composantes de l'offre doivent être transmises en fichiers PDF séparés et envoyées à l'adresse désignée dans la partie « Dépôt des offres ». **L'objet du courriel doit contenir le nom du soumissionnaire ainsi que le numéro de référence de l'appel d'offres.**

	Si les documents sont trop volumineux pour être transmis par courriel, veuillez utiliser le service **SwissTransfer**. **Veuillez noter que les fichiers aux formats .zip et .rar sont automatiquement refusés par la boîte courriel et ne doivent donc pas être utilisés.** **NB** : En cas de rejet de fichiers ou de dossiers, les soumissionnaires sont tenus d'en informer immédiatement via la boîte courriel suivante : ma004ferma@socodevi.org
Dépôt des offres	Courriel : ma004ferma@socodevi.org Date limite de réception des offres : **29/11/2026** **Toute offre reçue après la date et l'heure limites fixées sera rejetée automatiquement**
Ouverture des offres	Ouverture des soumissions : en ligne La présence des soumissionnaires n'est pas obligatoire
E. Évaluation et comparaison des Offres	
Évaluation des Offres	L'évaluation des offres sera effectuée selon une pondération de 70 % pour l'offre technique et 30 % pour l'offre financière. L'évaluation technique portera sur les critères suivants : **1. Évaluation technique 70 %** **1.1. La note méthodologique incluant le chronogramme (30%)** **1.1.1. Note méthodologique proposée (20 %)** L'évaluation de la note méthodologique portera sur la compréhension du mandat, du contexte, des objectifs et des résultats attendus de la mission, ainsi que sur la pertinence, la cohérence et la faisabilité de l'approche méthodologique proposée pour la réalisation de l'étude de faisabilité technique, environnementale, économique et financière du projet de production et de valorisation de la spiruline. L'analyse prendra en considération la démarche technique, environnementale, économique et organisationnelle proposée, la pertinence du modèle d'affaires envisagé, la

prise en compte de l'approche genre et des besoins d'accompagnement de la coopérative, ainsi que les méthodes de collecte et d'analyse des données.

1.1.2. . Chronogramme d'exécution (10 %)

L'évaluation portera sur la clarté, la cohérence et le réalisme du chronogramme proposé, notamment en ce qui concerne la planification des activités, la répartition des interventions entre les experts, la durée de leur mobilisation, la cohérence entre les activités ainsi que le respect du délai global de réalisation de la mission.

1.2. Qualification et expérience des experts proposés (30 %)

L'évaluation portera sur les qualifications académiques, l'expérience professionnelle générale et spécifique, ainsi que les compétences techniques des experts proposés pour la réalisation de la mission. Une attention particulière sera accordée à l'expérience dans les études de faisabilité technique, environnementale, économique et financière, à la conception et au dimensionnement des unités de production de spiruline, à l'analyse des marchés et des chaînes de valeur, à l'élaboration de modèles d'affaires et de plans financiers, ainsi qu'à l'accompagnement des coopératives et à l'intégration de l'approche genre.

Expert 1 : Spécialiste en aquaculture et production de spiruline **(15 %)**

Évaluation de la formation académique et de l'expérience en aquaculture, production de spiruline, conception et dimensionnement des unités de production, procédés de transformation, planification de la production et gestion des aspects environnementaux.

Expert 2 : Spécialiste en économie rurale, entrepreneuriat coopératif, développement des marchés et des chaînes de valeur **(15 %)**

Évaluation de la formation académique et de l'expérience dans les études économiques et financières, les études de marché, l'élaboration de modèles

	d'affaires et de plans d'affaires, le développement des chaînes de valeur, ainsi que l'accompagnement des coopératives. Les CV, diplômes, attestations de travail, attestations de référence et attestations de bonne exécution des experts proposés devront être joints à l'offre technique. Ces documents devront permettre d'apprécier leurs qualifications académiques, leurs expériences professionnelles générales et spécifiques, leurs références pertinentes, ainsi que leurs rôles et responsabilités dans l'exécution de la mission. **1.3. Références du prestataire dans des missions similaires (10 %)** L'évaluation portera sur l'expérience du prestataire dans la réalisation de missions similaires, notamment les études de faisabilité techniques, économiques et financières, la conception d'unités de production, l'accompagnement des coopératives et le développement des chaînes de valeur. Les références devront être appuyées par des attestations de bonne exécution, certificats de référence ou tout autre document justificatif pertinent. **2. Évaluation financière (30 %)** L'évaluation financière portera sur le montant global de l'offre financière.
Offres anormalement basses	Afin de définir si une offre est anormalement basse, le Comité de Sélection procédera d'abord, à une moyenne simple (M1) c alculée à partir des montants de toutes les offres. Ensuite, pour éliminer l'effet des valeurs extrêmes, les offres dépassant M1 de plus de 20% seront exclues du calcul. Une nouvelle moyenne (M2) sera alors établie à partir des offres restantes, offrant ainsi une référence plus représentative du marché. Enfin, toute offre dont le montant est inférieur à 90% de cette moyenne ajustée (M2) sera considérée comme potentiellement anormalement basse et fera l'objet d'une vérification approfondie comme expliqué dans les IS au point 31.

F. Attribution du marché	
Signature du Marché	Le Contrat sera transmis au Soumissionnaire retenu dans un délai de 10 jours ouvrables suivant la notification d'attribution. Le Soumissionnaire retenu devra le retourner dûment contresigné dans un délai de 05 jours ouvrables suivant sa réception. En cas de défaut de retour dans le délai imparti, Socodevi pourra révoquer l'attribution. Le Contrat entrera en vigueur à la date de réception du document contresigné, sauf disposition contraire prévue au Contrat.
Type de contrat et conditions générales	Le marché sera régi par le modèle de contrat de prestation de service de Socodevi, lequel définit l'ensemble des conditions générales applicables à la prestation. Le modèle de contrat est joint en annexe au présent document.
Garantie de bonne exécution	**N/A**

III. Termes de références

Annexe 1 : Spécifications techniques de l'étude

Recrutement de deux experts nationaux

Étude socio-technico-économique et conception d'un projet pilote de production de spiruline au profit d'une coopérative féminine

43. Contexte général

Le développement de l'aquaculture continentale constitue une priorité stratégique pour l'Agence Nationale des Eaux et Forêts (ANEF), en réponse aux enjeux liés à la sécurité alimentaire, à la résilience face au changement climatique, à la valorisation durable des ressources hydriques continentales, ainsi qu'à la dynamisation des économies locales et rurales.

Dans ce cadre, et en cohérence avec la stratégie nationale « Forêts du Maroc », l'ANEF s'est engagée dans un processus structurant de développement du secteur à travers la mise en œuvre du Nouveau Modèle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture Continentales (NMD-PAC 2023-2030). Ce modèle vise à concilier productivité aquacole, durabilité environnementale, inclusion sociale et attractivité territoriale.

À cet effet, un programme d'appui à l'aquaculture est mis en œuvre avec l'ANEF afin de diversifier les sources de revenus des populations rurales, notamment des femmes en situation de précarité. Dans le cadre de ce programme, la culture de la spiruline a été identifiée comme une activité prometteuse pour l'intégration du genre et pour la création d'emplois, notamment au profit des coopératives installées au niveau des parcs nationaux, en particulier le Parc National de Khénifra. La spiruline est utilisée notamment dans l'alimentation, les compléments alimentaires et la cosmétique. L'intérêt de sa production pour une coopérative féminine devra être vérifié au regard des besoins en eau, en énergie et en espace, des coûts de production et de valorisation, et des débouchés accessibles.

Cependant, la mise en place de ce programme nécessite des études approfondies d'avant-projet ainsi que la définition de son modèle d'affaires. La viabilité de l'activité dépend en effet d'un investissement correctement dimensionné, de rendements maîtrisés, d'une valorisation du produit (séchage et conditionnement) réalisée dans de bonnes conditions d'hygiène, et de débouchés commerciaux sécurisés.

La présente consultation vise à concevoir un projet pilote au profit d'un groupement de 5 à 10 membres au sein d'une coopérative féminine. L'étude porte prioritairement sur le Parc national de Khénifra et sa zone tampon. Les communes et sites candidats à examiner seront précisés avec l'ANEF et le projet lors de la réunion de cadrage. Le site d'implantation n'étant pas prédéterminé, le modèle devra expliciter les conditions de son adaptation et de sa réplication dans d'autres territoires.

Un montage précis est attendu. Les coûts d'investissement du projet devront être basés sur des devis de fournisseurs pour l'ensemble du matériel, des équipements et des intrants. Sur la base des rendements préconisés, une étude de rentabilité devra être réalisée, intégrant la planification de la production, les prix de vente fixés en tenant compte des prix du marché, ainsi que le fonctionnement du modèle, notamment la partie valorisation (séchage et conditionnement). L'opportunité de s'allier à des industriels du métier pour faciliter les ventes devra également être examinée.

La mission porte ainsi sur l'élaboration d'une étude socio-technico-économique et la conception d'un projet pilote doté d'un modèle d'affaires, afin de vérifier la faisabilité sociale, technique, environnementale et économique de l'activité pour le groupement bénéficiaire.

44. Objectif général

L'étude a pour objectif d'évaluer la pertinence sociale, la faisabilité technique et environnementale et la rentabilité économique d'une unité de production de spiruline portée par un groupement de 5 à 10 membres d'une coopérative féminine. Elle devra définir le modèle d'affaires et concevoir un projet pilote suffisamment détaillé pour éclairer la décision de financement et préparer sa mise en œuvre, en précisant les conditions nécessaires à la continuité de l'activité et à l'amélioration des revenus des bénéficiaires.

45. Objectifs spécifiques

L'étude devra permettre de :

- **Dimensionnement technique :** définir les critères de sélection du site, dimensionner l'unité de production (bassins, serres, réseaux, équipements de production et de récolte, unité de séchage et de conditionnement, local d'hygiène) et définir les exigences de production.
- **Planification de la production et mobilisation :** établir le plan de production sur la base des rendements préconisés, préciser le calendrier de production, la durée du cycle annuel, la mobilisation requise des membres par période et l'organisation du travail.

- **Valorisation :** définir le procédé de séchage et de conditionnement, les équipements nécessaires, les formes de produit et les conditions d'hygiène requises.
- **Rentabilité économique :** estimer le budget d'investissement sur la base de devis de fournisseurs pour l'ensemble du matériel, des équipements et des intrants, et les charges d'exploitation, définir le prix de vente en tenant compte des prix du marché, calculer le seuil de rentabilité, le besoin en fonds de roulement et le revenu réel par membre de la coopérative.
- **Modèle d'affaires :** définir le rôle de la coopérative et des partenaires, l'organisation du groupement, le circuit de commercialisation et les conditions de sécurisation du débouché, et examiner l'opportunité d'une alliance avec des industriels du métier pour faciliter les ventes.
- **Faisabilité et durabilité environnementales :** évaluer la compatibilité environnementale des sites potentiels d'implantation, notamment leur sensibilité écologique et leur proximité avec les milieux naturels et les aires protégées ; analyser les besoins et les consommations en eau et en énergie, les possibilités de recours aux énergies renouvelables, la gestion des effluents issus des milieux de culture, des déchets et des intrants, ainsi que les risques de pollution et de contamination des écosystèmes.

- **Faisabilité juridique et réglementaire** : Identifier et analyser les exigences légales et réglementaires applicables à l'installation, à la production, à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation de la spiruline, notamment les autorisations sanitaires, les normes de qualité et d'étiquetage, ainsi que les conditions d'accès aux circuits formels de commercialisation.
- **Risques et plan d'action :** analyser les risques techniques, sanitaires, économiques, sociaux, climatiques et environnementaux, préciser les conditions de réussite, proposer les mesures de prévention et d'atténuation, le plan de financement et les étapes de mise en œuvre.

46. Durée

Le rapport de démarrage présentera le calendrier détaillé de la mission, la répartition des jours-hommes entre les deux experts, ainsi que les modalités et les étapes de validation des livrables. Le volume prévisionnel de mobilisation est estimé à vingt-cinq (25) jours-hommes pour l'ensemble de l'équipe, sur une période contractuelle de deux (2) mois. La répartition indicative des jours-hommes par phase est présentée ci-dessous.

47. Déroulement de l'étude

La mission sera organisée en cinq phases complémentaires. Les durées indiquées correspondent au total des jours-personnes mobilisés par les deux experts pour chaque phase.

Phase	Activités principales	Jours-Hommes	Livrables
1	Réunion de cadrage, revue documentaire, délimitation géographique, méthodologie et plan d'intervention.	2	L1 : Rapport de démarrage et note méthodologique
2	Sélection de la souche et critères de choix du site. Conception et dimensionnement des unités de production et de valorisation. Plan annuel de production, analyse environnementale préliminaire et intégration du genre, de l'ergonomie et de la sécurité.	12	L2 : Étude technique et environnementale intégrant le genre
3	Collecte et analyse des devis. Analyse des prix du marché. Étude économique et financière, revenus par membre et fonds de roulement.	6	L3 : Étude économique et financière avec modèle Excel et devis
4	Modèle d'affaires, organisation du groupement, débouchés et partenariats. Analyse des risques, plan de financement et plan d'action. Conception du projet pilote.	3	L4 : Modèle d'affaires et note de conception du projet pilote
5	Atelier de restitution et de validation, puis finalisation du rapport.	2	L5 : Rapport final consolidé, résumé exécutif et supports de présentation et de transfert de compétences
Total de la mobilisation des deux experts		**25**	

48. Consistance de la mission

Étude technique et environnementale intégrant le genre

- Analyse et identification de la souche de production.
- Critères de sélection du site : disponibilité et qualité de l'eau, énergie, accessibilité, climat (ensoleillement et températures), contraintes foncières et réglementaires, sensibilité écologique et conditions sociales. L'équipe proposera une grille multicritère permettant de comparer les sites candidats dans le périmètre défini au cadrage, ainsi que les adaptations techniques à prévoir selon le contexte climatique (chauffage ou ombrage des serres, gestion de l'évaporation).
- Dimensionnement de l'unité : bassins, serres, réseaux, agitation, pompes, traitement de l'eau, équipements de récolte et de pressage, local d'hygiène, stockage frais.
- Définition des itinéraires techniques, des intrants et du contrôle qualité (analyses de l'eau et du produit).
- Estimation de la production attendue sur la base des rendements préconisés, dûment justifiés (en grammes de matière sèche par m² et par jour), selon un scénario prudent, un scénario de base et un scénario optimiste.
- Planification de la production : plan de production annuel précisant les surfaces en culture, les quantités récoltées et les quantités de produit sec par mois, calendrier de production, durée du cycle annuel, rythme de récolte et mobilisation du travail par période.
- Évaluation environnementale préliminaire : établir les bilans hydrique et énergétique, identifier les impacts de l'installation et de l'exploitation sur les ressources naturelles et les écosystèmes environnants, et examiner les possibilités de recours aux énergies renouvelables. L'analyse couvrira notamment les prélèvements d'eau, les effluents des milieux de culture, les déchets, les intrants et les risques de contamination des milieux naturels. Elle proposera des mesures de prévention et d'atténuation ainsi qu'un plan simplifié de gestion et de suivi environnemental.
- Intégration du genre dans la conception : prévoir les adaptations ergonomiques et sécuritaires des installations, analyser l'organisation et la charge de travail des femmes bénéficiaires, et préciser leurs besoins en formation et en accompagnement technique.
- Analyser le cadre juridique et réglementaire applicable à la production, à la transformation et à la commercialisation de la spiruline au Maroc en en identifiant les exigences en matière d'hygiène, de sécurité sanitaire et des autorisations applicables à une production alimentaire, notamment celles relevant de l'ONSSA et de l'étiquetage. Les démarches requises devront être précisées auprès des autorités compétentes.

Valorisation du produit par séchage et conditionnement

- Choix du procédé de séchage (séchoir solaire indirect, électrique ou mixte) en fonction de la qualité recherchée, des quantités à traiter et du coût de l'énergie.
- Description de la chaîne post-récolte : filtration, pressage, mise en forme, séchage, broyage, tamisage, conditionnement et stockage, avec les équipements correspondants et leur capacité.
- Définition des formes de produit (paillettes, poudre, éventuellement comprimés), des formats de vente et des emballages, ainsi que de l'étiquetage conforme à la réglementation en vigueur.
- Contrôle qualité du produit fini (humidité, analyses microbiologiques, métaux lourds) et traçabilité des lots.
- Intégration des coûts de valorisation (équipements, énergie, emballages, analyses) dans l'étude économique et financière.

Étude économique et financière

- Budget détaillé de l'investissement initial par poste (infrastructures, équipements de production, équipements de séchage et de conditionnement, intrants de démarrage, formation), établi sur la base de devis de fournisseurs qui seront joints en annexe.
- Charges d'exploitation annuelles (intrants, énergie, analyses, emballage, entretien, renouvellement), chiffrées sur la base de devis et de prix unitaires actualisés.
- Prix de vente cible fixé à partir d'une analyse des prix pratiqués sur le marché pour chaque forme de produit et chaque circuit (vente directe, magasins spécialisés, pharmacies et parapharmacies, vente aux industriels), et analyse des conditions de vente pour assurer la rentabilité de la coopérative.
- Chiffre d’affaires, marge, seuil de rentabilité, retour sur investissement et revenu net par membre, en distinguant la période de production et l’ensemble de l’année.
- Besoin en fonds de roulement, mécanisme de constitution et de reconstitution du fonds de roulement, et règles de répartition des bénéfices entre les membres et les réserves de la coopérative, afin de garantir la continuité de la production.
- Analyse de sensibilité (production et rendement, prix de vente, charges, énergie) et scénarios.
- Remise d'un modèle financier sous Excel ouvert, avec hypothèses clairement identifiées.

Modèle d’affaires

- Rôle et responsabilités de la coopérative, du partenaire aval et de l'ANEF.
- Organisation du groupement : modalités de constitution du groupement de 5 à 10 membres au sein de la coopérative (critères de sélection, engagement, répartition des tâches et règles de partage des bénéfices).

- Approche genre : contraintes d'accès, charge de travail, normes sociales, besoins d'accompagnement, et contribution attendue du projet à l'intégration du genre et à la création d'emplois.
- Circuit de commercialisation, conditions du contrat d'achat (volumes, prix, qualité, calendrier, paiement) et sécurisation du débouché.
- Identification des partenaires potentiels (fournisseur de souche, fournisseurs de matériel et d'intrants, transformateur, distributeur, appui technique).
- Analyse de l'opportunité de s'allier à des industriels du métier (agroalimentaire, compléments alimentaires, cosmétique, alimentation animale) dans le cadre de contrats d'achat ou de partenariats, afin de faciliter les ventes et de stabiliser les prix.
- Proposition de modalités de partenariat entre l'ANEF et la coopérative (convention, mise à disposition de matériel, etc.).

Analyse des risques et plan d'action

- Risques techniques, sanitaires, commerciaux, financiers, sociaux, environnementaux et climatiques, avec mesures d'atténuation.
- Conditions de réussite, plan de financement, étapes de mise en œuvre et calendrier.
- Dispositif de formation (sur la base des besoins de formation et d'encadrement technique identifiés), d'accompagnement technique et de suivi-évaluation de la coopérative.

Conception du projet pilote

- Consistance du projet, planning, budget, gouvernance, indicateurs de suivi et conditions de réplication à d'autres coopératives.
- Le montage du projet pilote devra préciser la liste chiffrée du matériel, des équipements et des intrants, le calendrier d'installation et de montée en production, l'organisation du travail au sein du groupement et les conditions préalables liées au choix et à la validation du site d'implantation.

Restitution et finalisation du rapport

- Participer à un atelier de restitution et de validation des résultats de l'étude et du modèle d'affaires sur la culture de la spiruline, puis intégrer les observations retenues dans les livrables finaux.

49. Livrables attendus

L'équipe devra fournir, en langue française et dans des formats exploitables et modifiables (Word, Excel et PowerPoint selon les livrables), les documents suivants, soumis à la validation de l'ANEF et du projet.

Livrable	Contenu attendu
Livrable 1 **Rapport de démarrage**	Compréhension de la mission, méthodologie détaillée, périmètre géographique, calendrier, répartition des jours-personnes entre les deux experts et plan d'intervention.
Livrable 2 **Étude technique et environnementale intégrant le genre**	• Une grille multicritère de sélection des sites, précisant le périmètre géographique de l'étude et intégrant les critères techniques, environnementaux, climatiques, fonciers et sociaux. • Un dossier technique de conception et de dimensionnement des unités de production et de valorisation, comprenant les plans et schémas, les caractéristiques et capacités des équipements, les itinéraires techniques et les exigences sanitaires. • Un plan annuel de production précisant les rendements prévisionnels, les volumes mensuels, le calendrier de production et les besoins en main-d'œuvre. • Une analyse environnementale préliminaire comprenant les bilans hydrique et énergétique, l'identification des impacts, les mesures de gestion des effluents et déchets, ainsi qu'un plan simplifié de gestion et de suivi environnemental. • Une analyse de l'intégration du genre précisant les adaptations ergonomiques et sécuritaires des installations, l'organisation du travail, les contraintes des femmes bénéficiaires et leurs besoins en formation. • Un dossier quantitatif des besoins en infrastructures, équipements, intrants, eau, énergie et ressources humaines, destiné à alimenter l'étude économique et financière.

Livrable	Contenu attendu
Livrable 3 Étude économique et financière	Budget d'investissement basé sur les devis de fournisseurs joints en annexe, charges, prix de vente fondés sur les prix du marché, seuil de rentabilité, revenu par membre, fonds de roulement et analyse de sensibilité, avec le modèle Excel modifiable et les hypothèses clairement identifiées.
Livrable 4 Modèle d'affaires de la coopérative et note de conception du projet pilote	Organisation du groupement, rôles et partenariats, circuit de commercialisation, opportunité d'alliance avec des industriels du métier, modalités de partenariat entre l'ANEF et la coopérative, analyse des risques, plan de financement et plan d'action.
Livrable 5 Rapport final consolidé	Synthèse des résultats, recommandations, résumé exécutif, annexes, support de présentation et support de la séance de transfert de compétences.

50. Profils des experts nationaux

50.1. Expert 1 Spécialiste en aquaculture et production de spiruline et chef de mission

Formation

- Diplôme d'ingénieur ou Master (Bac+5 minimum) en aquaculture, biotechnologies, biologie aquatique, génie des procédés ou domaine équivalent.
- Une formation complémentaire en gestion environnementale, traitement des eaux ou conception d'installations aquacoles constitue un atout.

Expérience générale

Au moins sept (7) années d'expérience professionnelle dans l'aquaculture des microalgues et /ou la conception d'installations aquacoles.

- Expérience confirmée dans la réalisation d'études techniques, de faisabilité et de dimensionnement d'unités aquacoles.

Expérience spécifique

- Expérience avérée dans la culture et la production de spiruline, notamment la sélection des souches, la préparation des milieux de culture et la maîtrise des paramètres de production.
- Expérience dans la conception et le dimensionnement d'unités de production de spiruline ou de microalgues : bassins, serres, réseaux hydrauliques, systèmes d'agitation, pompage et équipements de récolte.
- Maîtrise des procédés de transformation, de séchage, de conditionnement et de conservation de la spiruline.
- Compétences dans l'estimation des rendements, la planification de la production et l'adaptation des installations aux conditions climatiques locales.
- Compétences en évaluation des besoins hydriques et énergétiques, en analyse de la qualité des eaux et en optimisation de leur utilisation.
- Connaissance des risques environnementaux liés aux installations aquacoles, notamment la gestion des effluents, des déchets et les impacts potentiels sur les sols et les ressources en eau.
- Capacité à réaliser une évaluation environnementale préliminaire et à proposer des mesures de prévention, d'atténuation et de suivi des impacts.
- Connaissance des exigences réglementaires relatives à la sécurité sanitaire, à l'hygiène et à la qualité des produits alimentaires

50.2. Expert 2 Spécialiste en économie rurale et entrepreneuriat coopératif et développement des marchés et des chaînes de valeur

Formation

- Diplôme d'ingénieur ou Master (Bac+5 minimum) en économie rurale, agroéconomie, économie et gestion, développement territorial, entrepreneuriat ou domaine équivalent.
- Une spécialisation en développement coopératif, entrepreneuriat féminin ou gestion de projets aquacoles constitue un atout.

Expérience générale

- Au moins sept (7) années d'expérience professionnelle dans les études socio-économiques, l'analyse de la viabilité financière de projets productifs ou l'accompagnement d'entreprises et de coopératives.
- Expérience confirmée dans la réalisation d'études de marché, de plans d'affaires et d'études de faisabilité économique de projets agricoles, agroalimentaires ou de développement rural.

Expérience spécifique

- Expérience avérée dans la réalisation d'études de marché, notamment l'analyse de la demande, des prix, de la concurrence, des circuits de distribution et des débouchés commerciaux.
- Maîtrise des études économiques et financières : estimation des investissements, charges d'exploitation, coûts de production, seuil de rentabilité, besoin en fonds de roulement et analyse de sensibilité.
- Expérience dans l'élaboration de modèles financiers et de plans d'affaires adaptés aux petites unités de production et aux structures coopératives.
- Expérience confirmée dans l'accompagnement de coopératives, notamment féminines, en matière d'organisation, de gouvernance, de gestion et de commercialisation.
- Compétences en diagnostic participatif, analyse socio-économique et intégration de l'approche genre.
- Capacité à définir des mécanismes de répartition des responsabilités, de rémunération des membres et de partage des bénéfices garantissant la pérennité économique de la coopérative.
- Expérience dans l'identification et la mobilisation de partenaires commerciaux, institutionnels et financiers.
- Capacité à élaborer des stratégies de développement commercial, de contractualisation avec des acheteurs et de sécurisation des débouchés.
- Une expérience dans les filières aquacoles, agroalimentaires et, ainsi que dans les secteurs des produits naturels ou les compléments alimentaires constitue un atout.

- Connaissance du cadre réglementaire relatif à la commercialisation des produits agroalimentaires et des exigences d'accès aux marchés formels, avec une capacité à identifier les démarches administratives et sanitaires nécessaires à la mise sur le marché.

51. Coordination et complémentarité des expertises

Les deux experts devront assurer une collaboration étroite afin de garantir la cohérence technique, environnementale, sociale et économique du projet pilote.

L'expert 1 assurera la fonction de chef de mission. Il sera responsable de la conception technique, du dimensionnement des installations, de la définition des itinéraires de production et de l'évaluation environnementale préliminaire. S'appuyant sur son expérience pratique dans le secteur privé, notamment dans la production de microalgues et de spiruline, il devra proposer un modèle de production techniquement fiable, économiquement viable et adapté aux conditions locales. À cet effet, il sera chargé de concevoir le kit technique du projet pilote, en précisant les caractéristiques et les spécifications des équipements, la liste exhaustive des matériels et des aménagements nécessaires, ainsi que l'estimation détaillée des coûts d'investissement, sur la base notamment des devis des fournisseurs à joindre à l'étude.

L'expert 2 sera responsable du diagnostic socio-économique, de l'étude de marché, de l'analyse financière, du modèle d'affaires et des modalités d'organisation et de fonctionnement de la coopérative. S'appuyant sur son expérience dans l'accompagnement, l'organisation et la gestion des coopératives, notamment dans les filières aquacoles ou agroalimentaires, il devra accorder une attention particulière à l'évaluation de la rentabilité économique du projet, à l'identification des contraintes organisationnelles, commerciales et financières, ainsi qu'à l'analyse des risques susceptibles de compromettre la viabilité économique et financière du projet et la pérennité des activités de la coopérative.

Les deux experts contribueront conjointement à l'analyse globale de faisabilité, à l'identification des risques, à la formulation des recommandations et à la conception finale du projet pilote.

52. Coordination et validation

L'équipe travaillera en étroite collaboration avec le Département de la Pêche et de l'Aquaculture Continentales de l'ANEF (ANEF/DPNAAPPN) et l'équipe du projet Ferma. Les livrables seront

soumis à la validation de l'ANEF. Le chef de mission assurera la coordination des contributions des deux experts, la consolidation des livrables et la prise en compte des observations retenues.

53. Les critères d'évaluation

53.1. Évaluation technique 70 %

53.1.1. La note méthodologique incluant le chronogramme (30%)

53.1.1.1. Note méthodologique proposée (20 %)

L'évaluation de la note méthodologique portera sur la compréhension du mandat, du contexte, des objectifs et des résultats attendus de la mission, ainsi que sur la pertinence, la cohérence et la faisabilité de l'approche méthodologique proposée pour la réalisation de l'étude de faisabilité technique, environnementale, économique et financière du projet de production et de valorisation de la spiruline. L'analyse prendra en considération la démarche technique, environnementale, économique et organisationnelle proposée, la pertinence du modèle d'affaires envisagé, la prise en compte de l'approche genre et des besoins d'accompagnement de la coopérative, ainsi que les méthodes de collecte et d'analyse des données.

53.1.1.2. . Chronogramme d'exécution (10 %)

L'évaluation portera sur la clarté, la cohérence et le réalisme du chronogramme proposé, notamment en ce qui concerne la planification des activités, la répartition des interventions entre les experts, la durée de leur mobilisation, la cohérence entre les activités ainsi que le respect du délai global de réalisation de la mission.

53.1.2. Qualification et expérience des experts proposés (30 %)

L'évaluation portera sur les qualifications académiques, l'expérience professionnelle générale et spécifique, ainsi que les compétences techniques des experts proposés pour la réalisation de la mission. Une attention particulière sera accordée à l'expérience dans les études de faisabilité technique, environnementale, économique et financière, à la conception et au dimensionnement des unités de production de spiruline, à l'analyse des marchés et des chaînes de valeur, à l'élaboration de modèles d'affaires et de plans financiers, ainsi qu'à l'accompagnement des coopératives et à l'intégration de l'approche genre.

Expert 1 : Spécialiste en aquaculture et production de spiruline **(15 %)**

Évaluation de la formation académique et de l'expérience en aquaculture, production de spiruline, conception et dimensionnement des unités de production, procédés de transformation, planification de la production et gestion des aspects environnementaux.

Expert 2 : Spécialiste en économie rurale, entrepreneuriat coopératif, développement des marchés et des chaînes de valeur **(15 %)**

Évaluation de la formation académique et de l'expérience dans les études économiques et financières, les études de marché, l'élaboration de modèles d'affaires et de plans d'affaires, le développement des chaînes de valeur, ainsi que l'accompagnement des coopératives.

Les CV, diplômes, attestations de travail, attestations de référence et attestations de bonne exécution des experts proposés devront être joints à l'offre technique. Ces documents devront permettre d'apprécier leurs qualifications académiques, leurs expériences professionnelles générales et spécifiques, leurs références pertinentes, ainsi que leurs rôles et responsabilités dans l'exécution de la mission.

53.1.3. Références du prestataire dans des missions similaires (10 %)

L'évaluation portera sur l'expérience du prestataire dans la réalisation de missions similaires, notamment les études de faisabilité techniques, économiques et financières, la conception d'unités de production, l'accompagnement des coopératives et le développement des chaînes de valeur. Les références devront être appuyées par des attestations de bonne exécution, certificats de référence ou tout autre document justificatif pertinent.

53.2. Évaluation Financière :30%

Offre financière

Annexe 2 : Bordereau des prix

Étude socio-technico-économique et conception d'un projet pilote de production de spiruline au profit d'une coopérative féminine

N° poste	Désignation	Unité	Quantité	P.U HT	Total HT
1	Rapport de démarrage et note méthodologique	J/H	02 jours		
2	Étude technique et environnementale du projet pilote de production et de valorisation de la spiruline	J/H	12 jours		
3	Étude économique et financière incluant le modèle financier et les devis estimatifs	J/H	06 jours		
4	Élaboration du modèle d'affaires et conception du projet pilote	J/H	3 jours		
5	Atelier de restitution, validation et remise du rapport final consolidé	J/H	2 jours		
6	L'ensemble des frais logistique de la mission (frais de transport + hébergement +perdiem …)	Forfaitaire	1		
Total H/J			25 Jours		
Total Hors TVA					
Taux (…) et Montant de la TVA					
Total EN TTC					

Arrêté le présent bordereau des prix en Dirhams (MAD) Hors TVA à la somme de …….

Cette prestation est exonérée de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

NB : Afin de permettre à Socodevi d'entamer rapidement le processus d'exonération de la TVA, le prestataire doit lui transmettre une copie de la facture pro forma dès la signature du contrat